

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NANT

Séance du 25 septembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 15 Quorum : 8 Présents : 10 Votants : 14 Procurations : 4 Absent : 1

Date de convocation : 18 septembre 2025

Date d'affichage : 18 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à 18h00,

Le Conseil Municipal de Nant, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Richard FIOL, Maire.

Etaient présents : Richard FIOL, Alain DELMAS, Anne-Marie FRENEHARD, Michel VERNHETTES, Claude AROCAS, Michèle BARASCUD, Jean-Pierre CHARALAMBOS, Magali COULET, Paulette FOURNIER, Christian JULIAN.

Était absent : Lionel CAYRON

Représentés :

- Virginie GOVIGNON représentée par Paulette FOURNIER
- Jean-François GALLIARD représenté par Jean-Pierre CHARALAMBOS
- Yvan BOUAT représenté par Richard FIOL
- Sabine THOMAS représentée par Anne-Marie FRENEHARD

Objet : Autorisation au Maire pour souscrire un emprunt de 300 000 euros pour les travaux de l'Hôtel de Ville

Délibération n° 2025-47

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de souscrire un emprunt de 300 000 euros afin de couvrir l'autofinancement de la commune pour les travaux de l'Hôtel de Ville.

Après avoir sollicité divers organismes bancaires, la Banque des territoires a été retenue.

Article 1 : Caractéristiques de l'emprunt

Montant : 300 000 euros

Durée d'amortissement : 30 ans

Taux : Taux livret A 1.70 % + 0.50 = 2.20 %

Périodicité : semestrielle

Echéance : constante

Déblocage : A partir de la date d'édition du contrat.

Article 2 : La commune s'engage pendant toute la durée du prêt à inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoins, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des échéances.

Article 3 : La commune s'engage en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.

Accusé de réception en préfecture
012-211201686-20250925-20252509_47-DE
Reçu le ~~26/09/2025~~
Le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur, sera signé par les soins de Monsieur le Maire.

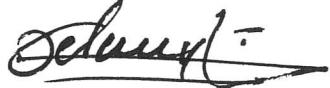
Oui cet exposé, le Conseil municipal **donne son accord** pour souscrire un emprunt de 300 000 euros auprès de la Banque des Territoires et **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents.

Délibération adoptée à 10 voix pour, 2 contre et 2 abstentions.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

Fait à NANT, le 25 septembre 2025

Le secrétaire de séance
Alain DELMAS



Le Maire,
Richard FIOL



26 SEP. 2025

Transmis au représentant de l'Etat le :
Publié le : 26 SEP. 2025

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet : <https://www.telerecours.fr>